

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Département de l'environnement et de l'Équipement
Rue des Moulins – 2800 Delémont
Tel. +41 32 420 53 03
Fax +41 32 420 53 01
secr.dee@jura.ch
www.jura.ch/dib

bci Betriebs-AG

Case Postale
CH-4002 Bâle
T +41 61 693 06 02
F +41 61 692 66 36
info@bci-info.ch
www.bci-info.ch

Communiqué de presse

Décharge industrielle de Bonfol:

Première séance du « comité restreint »

Delémont, le 26 mai 2006. **Le comité restreint quadripartite réunissant les représentants de BCI, commune de Bonfol, canton du Jura et Confédération a siégé pour la première fois au début du mois de mai à Delémont. Cet organe central de l'organisation de projet a mis à profit cette séance pour discuter divers problèmes dont notamment celui lié à la réalisation de trois nouveaux forages au nord de la décharge. Les quatre partenaires ont également évoqué la seule opposition formulée à ce jour par un riverain à l'encontre de la décision d'approbation du projet d'assainissement.**

Le 8 décembre 2005, le Canton du Jura et l'Industrie chimique bâloise (BCI) signaient une convention afin de régler les questions de l'approbation du projet d'assainissement et de la répartition des coûts d'assainissement. Parallèlement au règlement de ces deux questions, cette convention prévoyait également la création d'un comité restreint comme organe central de l'organisation de projet.

Lors de la première séance de ce Comité restreint, MM Laurent Schaffter pour le Canton du Jura, Rolf Bentz pour la BCI, Christoph Wenger pour l'OFEV et Jean-Denis Henzelin pour la commune de Bonfol ont discuté la question des forages supplémentaires à réaliser au nord de la décharge. Suite à ces échanges, il a été convenu que les services du canton préciseront les emplacements de ces forages et ces derniers seront réalisés par la bci.

Les participants ont ensuite principalement évoqué la prochaine étape du projet, à savoir la procédure de plan spécial – une première depuis la création du canton du Jura – qui se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2006. Par le biais du plan spécial, le Gouvernement de la République et Canton du Jura détermine juridiquement l'affectation du sol et les règles de son usage. Cette procédure débutera par une phase d'information participation qui sera lancée les 28 et 29 juin prochains à Bonfol et Pfetterhouse. Les personnes et milieux intéressés pourront formuler leurs remarques jusqu'au 8 septembre 2006. Une consultation aura également lieu en France voisine et finalement le dépôt public du plan spécial aura lieu au mois de novembre 2006.

En relation avec la question du calendrier 2006, les membres ont également abordé la question de l'opposition à la décision d'approbation du projet d'assainissement formulée par la Fondation Edith Maryon, propriétaire de terrains agricoles à proximité de la décharge. Cette opposition ne devrait toutefois pas avoir d'influence sur le calendrier du plan spécial cantonal.

Les membres se sont également dits satisfaits de l'avancement rapide du projet depuis le mois de janvier, avancement rendu possible grâce à la collaboration efficace mise en place entre les services du Canton et la bci. Après cet échange de points de vue et d'informations, les membres ont d'ores et déjà fixé deux autres séances pour cette année, séances qui leur permettront de continuer à suivre de près l'avancement du projet.

Pour plus d'informations

RCJU, Laurent Schaffter +41 32 420 53 03

bci Betriebs-AG, Rolf Bentz + 41 61 693 06 02

OFEV, Christophe Wenger +41 31 322 93 71

Commune de Bonfol, Jean-Denis Henzelin + 41 32 474 44 47